

CONSEILS POUR REMPLIR CORRECTEMENT LE CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT

Nous ne recommanderons jamais assez à tout conducteur impliqué dans un accident de la circulation de veiller à remplir ce document correctement et complètement. A la suite d'un accident, on est souvent « sous le choc ». Il est primordial de rester calme et de reprendre rapidement ses esprits. Un constat d'accident insuffisamment complété peut être source de pas mal d'ennuis allant parfois, pour le conducteur non responsable, jusqu'à la perte de ses droits.

Et si la D.A.S. vous conseillait ?

2. L'indication précise du lieu de l'accident est essentielle en vue de réaliser ultérieurement une expertise.

A. + B. Cochez la case adéquate et mentionnez le nombre total de cases marquées d'une croix.

10. Indiquez à l'aide d'une flèche et toujours avec précision les points d'impact sur les véhicules

11. Mentionnez les éventuels dégâts apparents plutôt que dans une déclaration séparée.

14. L'absence d'observation de votre part risque de faire croire à votre acceptation des observations de l'autre partie.

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE - Feuille 1/2

1. Date de l'accident, Heure, Localisation, Lieu, Blessés même légers?

2. Dégâts matériels à des véhicules autres que A et B, objets autres que des véhicules

3. Témoins: noms, adresses et tél.

4. Preneur d'assurance (assuré) - VEHICULE A

5. Preneur d'assurance (assuré) - VEHICULE B

6. 12. CIRCONSTANCES

7. Marque, type, N° d'immatriculation, Pays d'immatriculation

8. Société d'assurance (voir attestation d'assurance)

9. Indiquez le point de choc initial au véhicule A par une flèche (→)

10. Indiquez le point de choc initial au véhicule B par une flèche (←)

11. Dégâts apparents au véhicule A, Dégâts apparents au véhicule B

12. Mes observations

13. Signature des conducteurs

14. Mes observations

3. Si des blessés sont à déplorer, veuillez le mentionner.

5. Y a-t-il des témoins? Mentionnez leurs noms et adresses de manière complète.

7. + 8. Contrôlez très attentivement ces données.

13. Le dessin doit être clair et précis. Veuillez respecter les proportions. N'oubliez pas de mentionner les directions suivies par les véhicules, la présence de panneaux de signalisation, de lignes blanches, d'autres véhicules, d'obstacles,...

16. Vérifiez que les deux parties ont signé.

10 CONSEILS FONDAMENTAUX EN VUE DE PRÉSERVER VOS DROITS :

- Remplissez à l'avance la partie relative à vos propres données, ainsi vous épargnerez une énergie précieuse dans les moments qui suivent l'accident (cases 6 à 8).
- Écrivez de manière lisible et dans une langue claire (évités les surcharges, les ratures).
- Essayez toujours d'arriver à un accord avec l'autre partie et à une signature du constat amiable par les deux parties.
- Au cas où une discussion ou une contestation surgirait sur certains points, n'omettez pas de recueillir toutes les données concernant la partie adverse et de remplir correctement la partie du constat qui vous est réservée. Si la partie adverse refuse de remplir le constat ou conteste les circonstances de l'accident, n'hésitez pas à faire appel à la police.
- Entrez toujours en contact avec la police dans le cas où l'on déplore des blessés.
- Dans le cas où vous n'êtes pas d'accord avec la version de l'autre partie, mentionnez-le dans la case 14 (« Mes Observations »).
- S'il y a des témoins, indiquez toujours leurs noms et adresses de manière complète ; sera toujours mise en doute l'indication d'un témoin non renseigné sur le constat signé par les deux parties.
- Les informations que vous ne mentionnez pas immédiatement pourront être d'autant plus facilement niées, contredites ou mises en doute.
- Vérifiez très attentivement toutes les informations de l'autre partie, et plus particulièrement les numéros de la plaque d'immatriculation et les données d'assurance au moyen de la carte verte.
- Suivez attentivement les conseils mentionnés ci-dessus.



LE PIONNIER EN PROTECTION JURIDIQUE